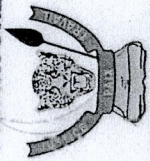


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 181/2023

A LA SOGECA SARL

Après avoir reçu les contrats des marchés n° 006, 007 et 008/CAB/PROGOUV/KWL/WTO/2023, conclus avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux milliards quatre cent nonante deux millions deux cent nonante-deux mille sept, septante-quatre centimes (CDF 2.492.292.007,74) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, francs congolais dix-sept millions quatre cent quarante-six mille quarante-quatre, quatre centimes (CDF 17.446.044,04).

Fait à Kinshasa, le 16/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. YUMBA
Directeur Général